

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUIN 2016**

Délibération
n° 2016.06. 64.B

**Caractérisation des
ordures ménagères
résiduelles, produits
de la collecte
sélective et "non
valorisable" des
déchèteries
(ex tout venant) -
Appel d'offres ouvert**

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mai 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Vincent YOU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06. 64.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, PRODUITS DE LA COLLECTE SELECTIVE ET "NON VALORISABLE" DES DECHETERIES (EX TOUT VENANT) - APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre des différents projets du service Déchets Ménagers, il est nécessaire de disposer de données quantitatives et qualitatives sur les gisements de déchets pris en charge.

Ainsi, de 2011 à 2014, le service Prévention des Déchets a mis en œuvre des opérations de caractérisation des flux ordures ménagères résiduelles (OMR) et collecte sélective (CS). Les données ainsi recueillies fournissent de nombreux renseignements et sont utiles dans le montage de dossiers techniques, le suivi de la qualité du tri, l'observation des évolutions de la qualité des déchets, le dimensionnement d'installations de traitement ou encore les prises de décisions dans les orientations à prendre en matière de prévention, collecte et traitement.

Afin de continuer à disposer de ces données, il est nécessaire de relancer un marché public de caractérisation des flux OMR et produits de la collecte sélective ainsi que le tout-venant collecté en déchèteries.

Cette opération trouve également sa place dans le contexte de l'évolution des consignes de tri : elle permettra de disposer d'informations sur les transferts de matériaux attendus du flux OMR vers le flux CS.

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima ni maxima, mais avec une indication d'une estimation d'environ 50 000 € HT par an.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant la nécessité de disposer de données analytiques sur la composition des gisements,

Considérant les projets de ressourceries de GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 24 mai 2016,

Je vous propose

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Godichaud à signer le marché à intervenir, ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation.

DE PRÉCISER que le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense sur les articles 6288-8124 pour le budget annexe « déchets ménagers ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juin 2016	<u>Affiché le :</u> 03 juin 2016